

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 6 AVRIL 2023
COMPTE-RENDU

V4

~~MAIRIE~~ 20/04/2023

Coulombs, le 19/04/2023

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Compte de gestion de l'exercice 2022
- Compte administratif de l'exercice 2022
- Affectation des résultats 2022
- Taux d'imposition 2023
- Budget primitif 2023
- Tarifs communaux 2023
- Achat de la parcelle Z011 au Conseil départemental
- Sortie des jeunes : Parc Saint Paul
- Rénovation de menuiseries, d'aménagements et de parquets : salle des fêtes, Eglise Saint Chéron, salle située au 39 Grande Rue
- Chemin de l'Ecluse : réfection de voirie
- SIRP : modification des statuts
- Emplois saisonniers : création de 2 postes non permanents pour la période estivale 2023
- Questions diverses

Le jeudi 6 avril 2023, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 29 mars 2023, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Nathalie ANDREU, Mme Sylvie DE ROA, Mme Catherine MARIE, M. Francis GUILLARD, M. Daniel GUILLY, M. Patrick JOYEUX, M. Pascal LENOIR, M. Jean-Luc MARTIN et M. Roland PETIT.

Mme Claudine ABHERVE, Mme Murielle LEROY, M. Didier LE BARS sont absents et ont donné respectivement pouvoir à M. Patrick JOYEUX, Mme Nathalie ANDREU et M. Jean-Noël MARIE.

Mme Jacqueline FOUQUET et Mme Valérie MONOT sont absentes.

La séance débute à 20h02.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

SIRP comité syndical : M. Roland PETIT

Les points votés à l'ordre du jour sont : modification des statuts, vote du budget, fongibilité des crédits, régularisation de parcelles et création de postes pour avancement de grade.

CCAS : Mme Catherine MARIE

Le budget du CCAS 2023 vient d'être voté.

Le projet immédiat est l'organisation du repas des seniors, avec le souhait de se retrouver au sein d'un cadre agréable avec une salle suffisamment grande pour accueillir tout le monde. Un sondage sera réalisé auprès des seniors pour savoir s'ils souhaitent l'organisation du repas dans la salle des fêtes communale.

Le goûter dansant réalisé à l'occasion de la semaine bleue a été un grand succès. La commune de Coulombs et la commune de Nogent-le-Roi se sont réunies à cette occasion le lundi 20 mars dernier.

Groupe des aidants : l'atelier de parole prend fin, et l'atelier de détente continue.

Spectacle des enfants du 24 mars dernier : Mme Nathalie ANDREU

Une cinquantaine de personnes dont 30 enfants ont assisté au spectacle du Noël des enfants.

Le spectacle n'était pas adapté à la tranche d'âge des enfants présents. Il aurait fallu plus d'interaction avec le jeune public. Pour l'année prochaine, il va falloir sélectionner un spectacle plus approprié.

Budget : M. Le Maire souhaite remercier Mme MARTEANS, Conseillère aux décideurs locaux de la DDFIP de l'Eure-et-Loir, de sa venue en Mairie pour vérifier le projet du budget communal 2023.

Les principaux chiffres du budget communal sont :

- Trésorerie disponible à ce jour à 597.375€.
- Le remboursement annuel des emprunts et intérêts de la commune est de 27.000€.
Il était de 93.000€ en 2008.

Les efforts fournis vont permettre de financer les 2 projets majeurs :

- La rénovation de la RD 116 à Chandelles,
- La prise en charge de la participation financière communale pour les travaux de la déviation de Nogent-le-Roi.

M. Le Maire informe que M. Le Président du Conseil départemental viendra inaugurer le 13 juin prochain à 10h00 la tranche de la déviation actuellement en travaux et présenter la suite des opérations.

M. Le Maire propose de prévoir le passage de la balayeuse pour nettoyer les caniveaux, d'étudier la création d'un escalier aux services techniques permettant d'optimiser la surface du grenier et d'étudier l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

Monsieur Le Maire présente et soumet aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2022.

En investissement :

Le compte de gestion 2022 présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor illustre un résultat de l'exercice 2022 excédentaire de 192 001.20€.

Compte-tenu des reports de l'année N-1, du solde d'exécution de la section d'investissement, le résultat de la clôture de 2022 présente un excédent de 219 292.31€.

En fonctionnement :

Le Compte de gestion 2022, présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor, démontre un résultat de l'exercice 2022 excédentaire de 136 075.63€.

Compte tenu des reports de l'année N-1, de la part affectée à l'investissement, le résultat de clôture de 2022 présente un excédent de 392 657.34€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2022.

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. Le Maire se retire de la salle.

Mme Catherine MARIE présente les propositions suivantes :

- En section d'investissement un montant de 219 292.31€ correspondant au résultat budgétaire excédentaire du Compte Administratif de l'exercice 2022.

- En section de fonctionnement, un montant de 392 657.34€ correspondant au résultat budgétaire excédentaire du Compte Administratif de l'exercice 2022.

Les membres du conseil votent à l'unanimité de compte administratif 2022.

FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

M. Le Maire revient.

M. Le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 392.657,34€.

En investissement :

A la ligne 1068 du Budget Primitif 2023, la somme de 19.130,79€.

En fonctionnement :

A la ligne 002 du Budget Primitif 2023, le solde, soit la somme de 375.526,56€

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'affectation des résultats 2022.

TAUX D'IMPOSITION 2023

Grâce à une gestion prudente, rigoureuse et aux efforts budgétaires permanents, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune de Coulombs.

M. Le Maire informe que le taux de référence du foncier bâti inclut la redescende de la part Départementale.

- Taxe foncier bâti 2023 (TFB) : 37,95%
- Taxe foncière non bâti 2023 (TFNB) : 25,86%
- Taxe d'habitation 2023 (TH) : 9,69 %

Les membres du conseil votent à l'unanimité les taux présentés.

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget présenté par M. Le Maire s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses s'élève à 812 879.77€.

Le montant des recettes s'élève à 1 177 506.52€.

Le budget est en suréquilibre en section de fonctionnement pour un montant de 364 626.75€.

En section d'investissement :

Le montant des dépenses et recettes est de 433 513.58€.

Le budget primitif est voté à l'unanimité.

M. Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Application de la fongibilité des crédits suite à la mise en place de la nomenclature M57 ». Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE 57 AU 1^{ER} JANVIER 2023 : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n° 2022-02-05B en date du 1^{er} février 2022 la nomenclature M57.

Considérant que le code général des collectivités territoriales prévoit dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant pas dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé :

- D'Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Les membres du conseil votent à l'unanimité ces autorisations.

TARIFS COMMUNAUX 2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs communaux pour l'année 2023.

ACHAT DE LA PARCELLE Z011 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Lors du précédent conseil, les membres du conseil ont voté pour l'acquisition de la parcelle Z011.

Le Conseil départemental a fait parvenir l'avis de France Domaine pour la valeur de la parcelle. Celle-ci est arrêtée à la somme de 900€

Après en avoir débattu, les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle au prix de France Domaine pour un montant de 900€ et autorisent M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

SORTIE DES JEUNES : PARC SAINT PAUL

La commune propose aux enfants de Coulombs âgés de 7 à 17 ans, une sortie au Parc Saint Paul le 27 mai prochain.

La société TEIXERA VOYAGES est retenue pour l'organisation de cette sortie.

Le montant par personne s'élève à 55€ (tarif unique), pour un car de 60 places, sachant que le coût de la prestation s'élève à 3.300€.

Un acompte de 1.650€ doit être versé pour finaliser la réservation.

La participation des familles s'établit comme suit :

- 15€ pour le 1^{er} enfant
- 10€ pour le second
- 5€ pour le 3^{ème} et suivant
- Gratuit pour les accompagnateurs

Les membres du conseil votent à l'unanimité le devis du prestataire, la participation communale et celle des familles.

RENOVATION DE MENUISERIES, D'AMENAGEMENTS ET DE PARQUETS : SALLE DES FETES, EGLISE SAINT CHERON, SALLE SITUEE AU 39 GRANDE RUE

M. Francis GUILLARD a contacté 3 entreprises pour la rénovation des parquets et menuiseries des bâtiments communaux, 2 ont transmis des devis.

- Salle des fêtes :

L'objectif est de réparer les lames de parquet cassées et usées, ainsi que les lambourdes (pièces posées perpendiculairement sur une chape). Le repérage pendant les visites fait apparaître 7 zones nécessitant réparations.

- Salle située « 39 grande rue » :

L'objectif est de réparer 2 zones principales de parquet (pose à bâton rompu en raccordement avec l'existant) avec la fourniture de lames en chêne rustique et des lambourdes. 5 autres zones seront aussi rénovées, correspondant à des petites réparations liées à l'usure.

- Eglise Saint Chéron :

L'objectif est la réfection du plancher dans les box (dépose du plancher existant, renfort des supports grâce à des lambourdes). 12 box sont concernés ainsi que le remplacement du plancher au niveau du cœur.

Après analyse des 2 offres transmises, l'entreprise PELTIER de Villemeux-sur-Eure est retenue.

Le montant total des prestations s'élève à 19.517,85€ TTC et se décompose comme suit :

- Salle des fêtes : 4.114,03€ TTC
- 39 grande rue : 8.082,19€ TTC
- Eglise Saint Chéron : 7.321,63€ TTC

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le choix du prestataire et le montant des devis proposés.

CHEMIN DE L'ECLUSE : REFECTION DE VOIRIE

En introduction, M. Le Maire suggère aux membres du conseil que la commune s'engage à réaliser un programme pluriannuel d'investissement pour les chemins et routes communales. Tous les ans, le conseil municipal s'engagera à rénover un chemin ou une voirie.

M. Francis GUILLARD a sollicité des entreprises concernant la rénovation d'une partie du chemin de l'Ecluse et 2 propositions sont parvenues en Mairie.

Après analyse des offres, la société TP 28 de Tremblay-les-Villages est retenue. Le montant du devis s'élève à 7.997,22€ TTC et correspond aux travaux suivants : scarification du support existant sur 137 mètres, reprofilage avec apport en GNT 0/31,5 et compactage, réalisation d'un enduit bi-couche à l'émulsion bitume et gravillon.

Mme Catherine MARIE signale que le coût est élevé.

Mme Sylvie DE ROA souhaite savoir si c'est une réelle urgence et quelles sont les priorités.

M. Roland PETIT informe qu'un engagement a été pris pendant la précédente réunion.

M. Le Maire informe que la municipalité a accepté le projet de création de gîtes. D'autre part, M. Le Maire indique aussi que ce patrimoine communal était à l'abandon mais aujourd'hui, il a été rénové.

Les membres du conseil après en avoir débattu votent à la majorité le choix du prestataire, le montant du devis proposé et s'engagent tous les ans à renouveler un chemin ou une voirie communale.

M. Francis GUILLARD, Mme Catherine MARIE, Mme Murielle LEROY s'abstiennent.

SIRP : MODIFICATION DES STATUTS

M. Roland PETIT informe qu'à la suite d'observations de la Préfecture, le syndicat a été amené à modifier ses statuts portant sur les articles 2 et 6 principalement. Cette modification porte sur l'organisation et la gestion des services périscolaires. La compétence de la gestion du service de la cantine reste à la charge du syndicat. La gestion de la garderie, le transport et l'étude surveillée sont à la charge de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Les fonctions de receveur trésorier du syndicat seront assurées par le comptable du Trésor de rattachement pour l'article 6.

Conformément aux dispositions des articles L5211-20 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer sur les modifications statutaires proposées et entérinées par le comité syndical du SIRP.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les modifications des statuts du SIRP.

EMPLOIS SAISONNIERS : CREATION DE 2 POSTES NON PERMANENTS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2023

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal la création de 2 postes non permanents d'emplois saisonniers, pour cet été, afin d'améliorer l'entretien de la commune (voiries, espaces verts, travaux de peinture). Les candidats devront être munis idéalement du permis B.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la création de 2 postes d'emplois saisonniers.

QUESTIONS DIVERSES

M. Francis GUILLARD a pris contact avec TP28 pour la réfection d'un muret défectueux attenant au jardin du souvenir. Le montant de la réparation s'élève à 2.862,00€.
Les membres du conseil ont approuvé ce devis.

Mme ANDREU constate le faible niveau d'inscriptions en maternelle. Mme Nathalie ANDREU souhaite mettre un mot de rappel sur panneau pocket.

M. Roland PETIT informe qu'il n'accepte plus les dérogations scolaires sauf pour le rapprochement des fratries.

Mme Nathalie ANDREU signale la présence d'une voiture ventouse rue du Haut Murger près de l'escalier dans le lotissement des Marques Bouteilles.

Mme Sylvie DE ROA signal que le panneau « impasse » rue de Sully n'est pas bien positionné, mais il est aussi mal placé. M. Le Maire informe qu'il se situe à Lormaye, mais il va prévenir M. Le Maire de Lormaye.

Mme Sylvie DE ROA signale que le pignon de la propriété de la famille NONGLATON penche dangereusement et menace de tomber. La Famille NONGLATON a pris contact avec des entreprises.

M. Roland PETIT constate que le niveau de la fiscalité communale est faible. Au regard des investissements à réaliser et pour que la commune continue d'être attractive et de proposer des services de qualité, M. Roland PETIT suggère l'éventualité d'augmenter les impôts communaux.

M. Roland PETIT est satisfait du fleurissement du rond-point de la déviation entre Chandelles et Coulombs.

Spectacle de percussions de l'Ecole Maternelle : M. Roland PETIT transmet les remerciements de Mme la Directrice et des enseignantes de l'école maternelle pour le prêt de la salle des fêtes.

Spectacle de percussions de l'Ecole Maternelle : M. Roland PETIT transmet les remerciements de Mme la Directrice et des enseignantes de l'école maternelle pour le prêt de la salle des fêtes.

M. Roland PETIT est satisfait de l'éclairage intérieur de l'Eglise, qui vient d'être rénové.

M. Roland PETIT est inquiet, car les effectifs scolaires diminuent. M. PETIT propose de réfléchir, en accord avec la Communauté de Communes, pour continuer à rendre notre école attractive, de créer une micro-crèche.

M. Roland PETIT souhaiterait que la commune puisse adhérer au conseil en énergie de Territoire Energie. Le SIRP (Ecoles) ne peut pas adhérer. La participation communale s'élève à 0,80€ par habitant. La commune pourrait en profiter pour bénéficier de ce service.

M. Le Maire informe qu'un projet de pose de panneaux photovoltaïques est parvenu en Mairie concernant un terrain situé à la Sablonnière. M. Le Maire demande si les membres du conseil seraient intéressés par ce projet.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une parcelle située rue de Beulant, M. Roland PETIT souhaiterait que l'on puisse prévoir des stationnements sur le domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48.

M. Jean-Noël MARIE

Maire de Coulombs

Conseiller départemental du canton d'Epernon

Le 13/04/2023

